

## MOTIONS

### MOTION

#### CONTRE LE PROJET DE CREATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS DANGEREUX

#### A HERSIN-COUPIGNY

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 23 septembre à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Alain BAVAY président du Syndicat Mixte, le Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, au siège du PMA, Maison syndicale des Mineurs, 32 rue Casimir Beugnet à LENS.

**Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 22 titulaires**

**Nombre de membres présents ou représentés (quorum = 12) : 14**

**Membres titulaires présents : 8**

Bernard Baude ; Alain Bavay ; Bernard Czerwinski ; Michel Dagbert ; Catherine Decourcelle ; Marcello Della Franca ; Olivier Gacquerre ; Sylvain Robert.

**Membres suppléants présents : 2**

Edith Bleuzet ; René Hocq.

**Membres titulaires ayant donné procuration : 4**

Ludovic Idziak ayant donné procuration à Alain Bavay ; Christian Musial ayant donné procuration à Marcello Della Franca ; David Thellier ayant donné procuration à Olivier Gacquerre ; Alain Szabo ayant donné procuration à Sylvain Robert.

Le groupe Véolia (Suez) porte un projet d'installation de stockage de déchets dangereux sur la commune d'Hersin-Coupigny.

Une concertation préalable a été ouverte dans le cadre de la Commission nationale du débat public.

La Région Hauts-de-France ne dispose d'aucun site de ce type depuis la fermeture du site de Menneville, près de Desvres dans le Pas-de-Calais.

Le site d'Hersin-Coupigny pourrait accueillir jusqu'à 2,3 millions m<sup>3</sup> de déchets, au rythme de 100.000 tonnes par an sur 22 hectares.

Les déchets concernés sont les déchets issus de l'activité industrielle et des collectivités, qui représentent, du fait de leur composition ou de leurs propriétés, un risque pour la santé ou l'environnement : résidus de fumées d'incinération, boues et poussières contaminées par des composées métalliques dangereux, déchets amiantés et terres issus de la dépollution, etc.

Le Bassin minier a hérité de l'activité minière et industrielle une pollution des sols importante, qui complique aujourd'hui sa reconversion dans un contexte de zéro artificialisation nette. Ce territoire a largement pris sa part en la matière ! Il serait particulièrement inéquitable qu'il dût à nouveau être le réceptacle des déchets dangereux de l'ensemble de la Région Hauts-de-France.

Par ailleurs, le site envisagé se situe au cœur d'une zone urbaine particulièrement dense et expose une population déjà marquée par des indicateurs sanitaires déplorables, à un risque supplémentaire de pollutions de l'air, de l'eau et des sols déjà particulièrement élevées. Ce serait particulièrement incohérent à l'heure où se met en œuvre l'Engagement pour le Renouveau du Bassin minier, sous l'impulsion de l'Etat et de la Région.

Enfin, le site jouxte le Parc départemental d'Olhain qui est un poumon vert pour des centaines de milliers de visiteurs qui s'y pressent toute l'année, l'eurovélo 5 et la Chaîne des parcs, fleuron de la transformation de l'image et du cadre de vie du Pôle Métropolitain de l'Artois.

C'est pourquoi, le Comité syndical du Pôle métropolitain de l'Artois exprime son opposition à ce projet.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
ADOpte cette motion**

Fait à Lens le 23 septembre 2022

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form a unique, cursive-like mark.

\*\*\*